

**ACDRIEG - Assemblée Générale Extraordinaire**

**du 12 septembre 2017**

**Hotel Fontanges Rodez (16h à 16h30)**

**Assemblée Générale Extraordinaire**

Le Président accueille les participants au 16<sup>ème</sup> congrès de l'association et ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire puis présente l'ordre du jour :

Modification des articles 5 ,6 ,9 ,10 ,11 et 13 des Statuts.

Vous savez que depuis maintenant deux ans, nous nous efforçons d'adapter au mieux l'association aux nouvelles organisations de nos entreprises pour en particulier mettre fin au tarissement du recrutement.

Parmi les actions décidées et aussi pour tenir compte de l'évolution de nos pratiques il fallait actualiser les statuts adoptés en 2009. Ce projet arrive à son terme, le CA l'a validé Il vous est présenté pour accord.

Ainsi et pour l'essentiel ces statuts prévoient que ;

-Tous les membres du CA sont élus pour trois ans par l'AG et réélus par tiers tous les ans, les délégués des régions sont tous membres du CA.

- Le président et son bureau sont tous membres du CA et sont élus pour 3 ans par le CA.

-Les conditions d'adhésion sont simplifiées et les procédures sont accélérées.

Le Président et le secrétaire lisent article par article la modification des statuts : Voir texte annexe I.

**Il est procédé au Vote**

Conformément aux termes de l'article 12 des statuts, pour participer aux votes, il faut être à jour de ses cotisations et chaque membre présent aux Assemblées Générales peut être constitué mandataire par les membres absents.

